PRÉFET
DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenoble, le 18 mai 2021

3ème Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération Grenobloise : la concertation publique est ouverte

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) est un outil réglementaire et opérationnel majeur pour améliorer la qualité de l'air que nous respirons, réduire les risques de la pollution sur notre santé et sur l'environnement.

Piloté par les services de l'État, en étroite collaboration avec les acteurs locaux (collectivités, associations, acteurs économiques…), le PPA prévoit des mesures réglementaires et volontaires visant à diminuer les émissions de polluants atmosphériques. Plusieurs secteurs sont concernés : les mobilités, le secteur résidentiel, l'industrie et l'agriculture.

L'agglomération grenobloise est dotée d'un PPA depuis 2006, révisé une première fois en 2014. A la suite d'une évaluation en 2019, l'État et ses partenaires ont décidé de mettre à nouveau ce plan en révision. Le 3e PPA, sur la période 2022-2027, se veut plus ambitieux et plus collaboratif, pour continuer à agir et amplifier les mesures.

Les actions du nouveau PPA doivent permettre de ramener la concentration des polluants sous les normes fixées, afin de réduire au maximum l'exposition des habitants et usagers du territoire. En particulier, la concentration en dioxyde d'azote doit être ramenée sous les valeurs limites réglementaires, une vigilance doit être maintenue sur les particules fines pour se rapprocher des seuils de l'organisation mondiale de la santé, l'ozone doit être intégré aux mesures, et les objectifs du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) doivent être respectés. Ces actions visent à lutter contre la pollution chronique et à diminuer le nombre d'épisodes de pollution.

Dans ce cadre, une consultation du public est réalisée en application du III de l'article L.121-17 du code de l'environnement. Cette concertation a pour objectifs d'informer le public sur l'état de la qualité de l'air et les actions entreprises pour l'améliorer, de recueillir les attentes, les avis et les propositions citoyennes, afin d'améliorer collectivement la qualité de l'air de l'agglomération. Elle est ouverte du 21 mai au 18 juin 2021.

Deux canaux sont ouverts pour contribuer :
- un questionnaire en ligne sur le site Internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- une réunion de concertation, en format distanciel, animée par le consultant Niagara Innovation, ouverte au public et aux médias : le 21 mai à 12h. Participation sur inscription.

Retrouvez le dossier de concertation, le questionnaire et le formulaire d'inscription sur le site Internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01